

Élisabeth De Franceschi

## Guerra e morte avrai : le féminin face à la (dure) loi de la guerre

« Nous sommes tous une bande de meurtriers », écrit Freud, sans concession, dans *Nous et la mort*. Comment pouvons-nous aller jusqu'à tuer ? Pourtant tout le monde ne tue pas. Pourquoi fait-on la guerre ? La guerre ne se résume pas à se battre ou à tuer l'autre. La guerre est un fait de discours. « Si le discours du maître fait le lit, la structure, le point fort autour de quoi s'ordonnent plusieurs civilisations, c'est que le ressort en est tout de même bien d'un autre ordre que la violence » (*Le Séminaire*, Livre XVIII, *D'un discours qui ne serait pas du semblant*). Ce n'est donc pas ce qui nous resterait de notre animalité. Les animaux ne se font pas la guerre. Ils se battent, se tuent, mais ne se font pas la guerre.

La psychanalyse n'accède à la guerre que par les traces, celles qu'elle laisse sur les vivants et dans les discours. Pourquoi le vocabulaire guerrier est-il mobilisé pour dire l'économie, le social et même l'amour, bref pour caractériser tout lien humain ? Pourquoi les guerres sont-elles des repères ou des cassures qui scandent non seulement le temps de l'Histoire, mais aussi les temporalités subjectives ?

À partir de la correspondance de Freud avec Einstein « Pourquoi la guerre ? » et en écho à la formule de Lacan, « l'inconscient c'est la politique » il y a lieu de développer cette affirmation qui peut paraître scandaleuse qui n'est ni morale ou moralisante mais pragmatique et réaliste que la guerre est la civilisation. Nous ne pouvons pas compter sans le langage et les discours dont nous sommes l'effet, en tant que sujets parlants. La guerre implique toujours le discours du maître et les institutions, au premier rang desquelles les armées et ses disciplines. Elle implique l'existence du lien social qui en est la condition. Un pas de plus donc : la civilisation est la cause de la guerre. Celle-ci est tout sauf un déchaînement de la nature, fut-elle humaine. La guerre, comme le dit Lacan dans le *Séminaire Les formations de l'inconscient*, est une des modalités du commerce interhumain. Poser comme il le fit, que l'inconscient est structuré comme un langage, puis formaliser tout lien social comme discours c'est-à-dire comme mode de jouir, permet à la psychanalyse d'envisager le phénomène spécifiquement humain qu'est la guerre comme un mode de jouissance.

Dans cette séance introductive au thème de notre séminaire, et en suivant pas à pas pour commencer les développements freudiens, nous donnerons une plus grande place à la question de l'agressivité et à la pulsion de mort au cœur de la guerre.

« Oh Barbara  
Quelle connerie la guerre »

« Oh Barbara

Quelle connerie la guerre », écrivait Prévert<sup>1</sup>. On dit aussi : « la sale guerre », comme s'il y avait des guerres propres. La guerre n'est-elle pas le mal absolu ?

1. Jacques Prévert, « Barbara », dans *Paroles*.

**A**u cours de notre séance d'ouverture, Simone Molina et Denis Cartet nous ont fait saisir de première main comment une guerre n'en finit pas, parce que ses séquelles n'en finissent pas non plus, leurs répercussions se propageant aux générations suivantes (voir

par exemple celles du génocide arménien, qui date pourtant d'un siècle). À propos de la guerre d'Algérie, nous avons aussi réfléchi ensemble à ce que peut être la réalité d'une guerre « sans nom » (les dits « événements d'Algérie »), avec la dimension de masque (de travestissement) que cela implique, ainsi que l'intervention paradoxale d'un manque associé à un trop de présence : celle d'un Réel qui ne saurait être justement nommé ou dénommé, symbolisé, ou encore, métabolisé, y compris par les institutions politiques. Il s'agit ici d'une guerre à oublier, à refouler, ou même à forclure (*verwerfen*), sur le plan de l'individu comme au plan de la société politique.

Quel rapport y a-t-il entre la guerre et la violence interindividuelle ? Comment passe-t-on de la pulsion d'agression du sujet humain contre un autre sujet humain (par exemple dans le duel) à la guerre entre deux groupes, deux pays, deux sociétés ? Les pulsions domestiquées, canalisées dans le sport, les joutes (sportives, vocales, de discours, etc.) deviennent des pulsions ritualisées (médiatisées) par des règles, des coutumes. Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas dans toutes les conditions ? Pourquoi le duel, lutte très codifiée (réservée jadis à une élite qui croyait dur comme fer que « jeux de mains » égalent « jeux de vilains »), est-il tombé en désuétude ? Nous vivons dans une société qui est à la fois une société de masse, et une société très individualiste. Une fois acceptée l'idée que « la guerre est la civilisation », devons-nous nous résigner au fait que notre culture est une culture de guerre ? Et si nous ne nous résignons pas, pouvons-nous tenter « d'affranchir les hommes de la menace de la guerre ? » Les cinq manières possibles examinées par Freud étant récuses par ce dernier, pouvons-nous en inventer d'autres ?

Dans mon argument introductif, je me demandais si nous pourrions considérer les lois de la guerre comme l'avvers de celles régissant la dépense dans le potlatch.

Le sacrifice du « rituel de guerre » (la vie), codifié (comme l'était celui du duel, représenté par Claudio Monteverdi dans son *Combattimento di Tandredi et Clorinda*), celui du rituel du potlatch (l'argent, la richesse), parviennent-ils à désamorcer la rivalité interindividuelle ou la violence collective ? Il y a sacrifice de richesse dans le cas de la guerre comme dans celui du potlatch (le potlatch, système de don/contre-don, a pu être considéré dans sa fonction de prévention de la guerre<sup>2</sup>) : la notion de dépense pure, de gaspillage, y prend place dans un contexte de rivalité, c'est-à-dire un contexte conflictuel. Or dans le cas de la rivalité, il y a pression de l'Imaginaire (briller ou disparaître). Le but visé, le résultat escompté, est de l'emporter sur l'autre.

La guerre se définit comme une « lutte armée entre groupes sociaux, et spécialement entre États, considérée comme un phénomène social et historique<sup>3</sup> ». La guerre est donc un phénomène collectif, limité dans le temps (temps de guerre par opposition à temps de paix) et dans l'espace, définissant un « état de guerre » (mais l'état de guerre peut exister hors la guerre, par exemple dans l'attente d'une guerre imminente). Elle implique l'exercice d'une violence méthodique et organisée, avec des destructions et du sang versé : la « guerre froide » n'en était donc pas une à proprement parler, puisque l'affrontement armé y était évité, mais il y avait un rapport de force armé entre les pays de l'OTAN et ceux du pacte de Varsovie.

2, L'anthropologue René Girard identifie la pratique rituelle du potlatch à un phénomène plus large : celui du sacrifice capable de désamorcer une violence collective et mimétique susceptible d'être déclenchée pour la possession d'un objet de désir non partageable (*Les choses cachées depuis la fondation du monde*). Le comportement de deux tribus rivales qui gaspillent volontairement et rituellement de grandes quantités de richesse ("mimétisme négatif") peut être considéré comme un exemple de développement ou d'"aggravation" du mimétisme.

3, *Grand Robert de la langue française*, art. « guerre ».

Les règles juridiques particulières à la guerre, appelées « lois de la guerre », diffèrent des lois civiles régulant la vie sociale habituelle en temps de paix. Ces lois visent à instaurer une médiation, une instance tierce. L'expression *jus ad bellum* désigne le droit préventif de la guerre, tandis que l'expression *jus in bello* désigne le droit de la guerre, les lois de la guerre. La *loi martiale* est l'instauration dans un pays d'un état judiciaire d'exception, où l'armée assure le maintien de l'ordre à la place de la police ou en collaboration avec celle-ci.

Les lois de la guerre, formulées par les conventions qui se sont tenues à La Haye de 1899 à 1907, se substituent aux lois civiles du temps de paix. En sont-elles constamment l'inversion ? Il semble qu'elles tendent à limiter, à brider un tant soit peu le déchaînement de la violence (de même, les lois de la chasse édictent que certaines choses ne se font pas, ou ne sont pas censées se faire). Elles déterminent par exemple les moyens licites de lutte ; ainsi énoncent-elles qu'on n'utilisera pas d'enfants-soldats. D'où la notion de « crimes de guerre » ces derniers constituent autant de violations des lois de la guerre. De nos jours, le Tribunal de Nuremberg, qui siégea à la fin de la deuxième guerre mondiale, a été remplacé par l'actuelle Cour Pénale Internationale de La Haye (chargée de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre), à laquelle on a adjoint les quatre Tribunaux Pénaux Internationaux instaurés par l'ONU, aux compétences limitées et définies dans le temps.

En théorie, la guerre est réservée à des personnels spécialisés : des soldats, placés sous l'autorité de l'armée. Les civils restent extérieurs. Mais il existe des « guerres civiles », qui voient une lutte armée entre deux ou plusieurs groupes de citoyens relevant d'un même État : voyez ce qui se passe aujourd'hui en Syrie ; voyez le risque de guerre civile actuel (N.B. : novembre 2015) au Burundi.

Il faut distinguer *Intifada* (“soulèvement”) et guerre, guérilla et guerre, terrorisme et guerre<sup>4</sup>.

4, Pour plus de précision, on pourra se reporter au site Internet « La Toupie » – un site « libertaire ».

Toute guerre est aussi une guerre de mots, une guerre idéologique, et se prépare avec des mots : au Burundi, les propos tenus ces jours-ci par le président Pierre Nkurunziza et ceux que l'on entend dans certains quartiers de Bujumbura rappellent le langage utilisé au Rwanda avant le génocide de 1994 et laissent craindre les pires massacres. Toute guerre s'effectue aussi avec des mots en tant que fait de discours, elle relève du symbolique même au sens le plus courant du terme : une guerre commence officiellement par une « déclaration de guerre » (on cherche alors souvent qui a commencé), et la convention III de La Haye subordonne l'ouverture des hostilités à « un avertissement sans équivoque, qui aura soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle<sup>5</sup> ». La fin d'une guerre se marque par un accord, une convention politique, un traité de paix d'État à État : un texte donc, un contrat « social » entre deux puissances politiques (rappelons qu'un armistice ne fait pas cesser l'état de guerre : il est une suspension des hostilités ; il n'est pas non plus un cessez-le-feu, puisqu'un cessez-le-feu peut être transitoire).

5, Convention III relative à l'ouverture des hostilités, La Haye, 18 octobre 1907. Cf. aussi Louis Delbez (juriste spécialiste en droit international public), *La Notion de guerre : Essai d'analyse dogmatique*, éditions A. Pedone, Paris, 1953

La guerre ou la bataille se gagne-t-elle aussi avec des mots ? Certains exemples plus ou moins mythiques pourraient suggérer que le *son* est ce qui l'emporte (ou ce qui « importe ») en fin de compte : voyez le combat de

Rodrigue contre les Maures tel qu'il est relaté dans le *Cid*<sup>6</sup> : les Maures ne sont-ils pas « défaits » autant par les « mille cris éclatants » poussés par leurs assaillants que par les armes de ces derniers ? La victoire de Rodrigue et de ses troupes n'a-t-elle pas retenti dans les « cris épouvantables » des vaincus ? Le vacarme des sept trompettes (schofars), ajouté à la grande « clameur », à la grande « ovation » du peuple, n'a-t-il pas suffi à faire tomber les remparts de la ville de Jéricho<sup>7</sup> ? Double « mur du son » contre muraille de pierre :

« Joshua fit the battle of Jericho,  
And the walls came tumblin' down, Hallelujah ! »,  
chante le negro spiritual, ajoutant :  
« You may talk about the men of Gideon  
You may talk about the men of Saul  
But there're none like good old Joshua  
At the battle of Jericho, Hallelujah ! »

Fait de discours, la guerre emporte des actes et conséquences bien réels – « l'art de la guerre est l'art de détruire les hommes, comme la politique est celui de les tromper », écrivait d'Alembert<sup>8</sup> –, guerre et discours avançant main dans la main.

Lacan a développé ce thème de la guerre comme fait de discours dans son séminaire XV, *L'acte psychanalytique*<sup>9</sup> : à propos de l'ouvrage d'André Glucksmann intitulé *Le discours de la guerre*<sup>10</sup>, il considère « l'influence du discours de la guerre sur la guerre », que ce discours soit celui tenu par le militaire (technicien ou théoricien militaire, tel Clausewitz) ou celui tenu par le philosophe (tel Hegel), tous deux étant hétérogènes au discours du psychanalyste, centré sur l'objet *a*. Dans tout discours, il y a un effet d'acte, dit-il.

Au chant XII de la *Gerusalemme liberata* (Torquato Tasso), Tancrède, preux chevalier chrétien amoureux de la guerrière musulmane Clorinde, rencontre sa belle, déguisée en homme. Clorinde vient de mettre le feu à la tour de siège des chrétiens ; Tancrède croit que Clorinde est un homme. Mais l'inconnu l'interpelle :

O tu, che porte,  
correndo sì ? – Rispose : – E guerra e morte.  
– Guerra e morte avrai : – disse – io non rifiuto  
darlati, se la cerchi e fermo attende. –

*Guerra e morte avrai* : cette phrase, prononcée par une femme qui se cache sous un déguisement d'homme, notifie soit une menace, soit un défi à l'autre, ennemi(e). Cependant elle pourrait aussi formuler une antique malédiction : « tu auras guerre et mort » – tel sera ton destin –, comme on disait jadis aux femmes : « tu enfanteras dans la douleur », et aux hommes : « tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ». A-t-elle toujours son sens plein aujourd'hui ? Lacan considérerait la guerre comme une modalité de « *commerce interhumain* »<sup>11</sup>. Le 19 mars 1969, dans son séminaire XVI, *D'un Autre à L'autre*, il déclarait aussi :

« le pouvoir capitaliste, ce singulier pouvoir dont je vous prie de mesurer la nouveauté, a besoin d'une guerre tous les vingt ans. Ce n'est pas moi qui ai inventé cela ; d'autres l'ont dit avant moi. Cette fois-ci, il ne peut pas la faire, mais enfin, il va bien y arriver quand même. Il ne peut pas la faire et pendant ce temps il est bien embêté »<sup>12</sup>.

6, Corneille, *le Cid*, acte IV, scène 3.

7, La Bible, *Livre de Josué (Yehoshoua)*, 6 : 1-20.

8, D'Alembert, *Mélanges de littérature*.

9, Lacan, *séminaire XV, L'acte psychanalytique*, leçon du 24 janvier 1968.

10, André Glucksmann *Le discours de la guerre*, éditions de l'Herne, 1967<sup>e</sup> (rééd. Grasset et Fasquelle, 1979).

11, Lacan, *séminaire V, Les formations de l'inconscient* ; dans la leçon du 11 décembre 1957, Lacan rappelle que la figure du cheval dressé sur ses pattes de derrière a pu imaginer l'idée de bataille :

« de l'époque achéenne à la guerre de 1914, ce cheval est effectivement quelque chose d'absolument essentiel à ces rapports, ou à ce commerce interhumain qui s'appelle la guerre. Et le fait qu'il en soit aussi l'image centrale de certaine conception de l'histoire que nous pouvons précisément appeler *l'histoire-bataille* est quelque chose que nous sommes précisément déjà assez bien portés, pour autant que cette période est révolue, à percevoir comme un phénomène à proprement parler dont le caractère signifiant a été decanté à mesure que progressait l'histoire. » (transcription de Patrick Valas)

12, Lacan, *séminaire XVI, D'un Autre à L'autre*, leçon du 19 mars 1969, éd. ALI, 2002, p. 230.

13, Lacan, séminaire XVI, D'un Autre à L'autre, leçon du 19 mars 1969, éd. ALI, 2002, p. 230.

Lacan considère le moment où il parle comme un « entre-deux-guerres<sup>13</sup> ». Il ne lui serait certainement pas venu à l'idée de considérer une période de guerre comme un « entre-deux-paix ».

Pourtant les Français de ma génération, et ceux qui sont nés ensuite, n'ont pas connu de guerre sur le territoire national (métropolitain).

En écoutant Henry de Lumley, nous avons entendu que la guerre ne naît pas si tôt que cela : Henry de Lumley juge qu'elle commence avec la notion de bien matériel à prendre, à convoiter, c'est-à-dire au moment où les hommes se fixent et forment société parce qu'ils apprennent à cultiver la terre et à élever des animaux domestiques.

En prenant connaissance de la position d'Henry de Lumley, on pense à Rousseau et à son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* : la propriété y est vue comme l'origine de l'inégalité morale (il existe deux sortes d'inégalité : l'inégalité naturelle ou physique, et l'inégalité morale, c'est-à-dire celle qui est établie par une convention humaine).

Selon Rousseau, à l'état de nature, l'homme est dépourvu de sens moral (il est dans un état inframoral), il a peu de besoins (la nourriture, le repos, le sexe) et réussit aisément à les satisfaire ; il est naïf, autosuffisant, pacifique (c'est le mythe du bon sauvage). Ses deux pulsions principales sont l'autoconservation (facteur d'isolement), et la pitié (l'empathie, facteur de socialisation).

Mais

... « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisait de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : "Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne !" »

Tout bien considéré (mais je m'arrête, saisie d'un doute : en effet, premièrement, comment peut-on être certain d'avoir tout considéré ? et deuxièmement, comment être certain d'avoir bien considéré tout ?), selon Rousseau, « la métallurgie et l'agriculture [...] ont civilisé les hommes, et perdu le genre humain. »...

La guerre serait donc inséparable de la société civile : consubstantielle à la société. Toujours selon Rousseau, la propriété est une usurpation, qui a créé et institutionnalisé l'inégalité entre les hommes ; en effet, de la propriété découlent la nécessité de travailler, et l'oppression qui en résulte : les hommes peuvent « posséder » des choses – notons que Rousseau ne dénonce pas la propriété en elle-même (ce que fera Bakounine), mais l'inégalité dans la répartition des propriétés.

Revenons à Henry de Lumley : dans sa conférence, Henry de Lumley ne me semble pas avoir évoqué « suffisamment » la femme comme propriété, comme possession ou comme objet de convoitise, comme bien à faire circu-

ler, à échanger, ou à s'approprier, éventuellement par séduction, mais aussi par achat, par échange économique (ce qui rappelle que pour les ethnologues, nous autres femmes, jusqu'à un certain âge, sommes des objets d'échange au moins potentiels), ou par traité politique (contrat), et sinon, par un rapt – éventuellement fauteur de guerre : voyez l'enlèvement de la belle Hélène par le beau Pâris, origine de la guerre de Troie si bellement chantée par Homère dans l'*Iliade*.

Rappelons que certaines sociétés ont ritualisé le rapt de la future épouse par son « fiancé », son « prétendant ». En ce cas, le rapt devient quelque chose de l'ordre du simulacre (la future épouse étant d'accord), qui fait preuve de la vaillance du futur époux. Mais dans d'autres sociétés, y compris aujourd'hui, le rapt accompagné de viol est utilisé comme un moyen de contraindre une jeune fille ou une famille récalcitrante : en ce cas, le mariage est conçu comme une « réparation » venant en quelque sorte « annuler » le viol, au grand dam de la « promise ».

Je vous propose de nous attarder un moment sur un *fait divers* très ancien, de peu postérieur à la guerre de Troie : je choisis le rapt des Sabines – un épisode dûment attesté ! – tel qu'il a été relaté par exemple par Tite-Live (un historien, que nous allons *a priori* considérer comme sérieux et fiable) dans son *Histoire romaine*<sup>14</sup>. Si vous le voulez bien, je ne vais pas considérer ce que d'autres auteurs, certes sérieux eux aussi, ont pu dire à ce sujet : laissons donc de côté Denys d'Halicarnasse<sup>15</sup> et même Plutarque<sup>16</sup>, qu'à l'instar de Molière, nous confinerons au rôle quelque peu ingrat de presse-rabats<sup>17</sup>. Et prenons le récit de Tite-Live comme un apologue : car de fait, ce récit a été écrit plusieurs siècles après la survenue de ce « fait divers » – je n'ose parler d'exploit pour désigner l'événement.

Selon Tite-Live, les Romains de la génération de Romulus – ce n'est pas tout à fait la première génération, mais dans le Latium, à cette époque, les Romains restent tout de même des immigrants de fraîche date, assez récemment arrivés de Troie –, voulant fonder des familles et perpétuer leur ville, font des demandes en bonne et due forme à leurs voisins les Sabins. Ce faisant, ils témoignent du fait qu'ils connaissent bien les règles de l'exogamie, et qu'ils sont disposés à s'y soumettre. Il est vrai que les filles en âge d'être pourvues ne sont pas *légion* à Rome : dans chaque famille, on n'en trouve qu'une au plus, l'aînée ; de fait, les cadettes, à peine nées, ...disparaissent : signe avéré d'imprévoyance de la part des Romains.

Malgré leur bonne volonté, les Romains essuient des refus caractérisés : peut-être les Sabins ne veulent-ils pas donner leurs filles en mariage à des descendants d'étrangers, c'est-à-dire à des hommes qui ne sont peut-être pas encore tout à fait assimilés, qui sait ? En tout cas, ces Romains apparaissent encore certainement, aux yeux des Sabins, et à leurs propres yeux peut-être, comme des descendants de Pâris, ravisseur d'Hélène : des hommes qui couchent avec toutes les femmes, et de préférence avec les femmes de leurs voisins – c'est du moins ce qu'on peut soupçonner. On observera d'ailleurs que point n'est besoin d'être romain pour avoir envie de coucher avec la femme de son voisin, « la femme d'à côté »<sup>18</sup>. Mais passons.

Ainsi éconduits, les Romains trouvent tout de même un moyen de se procurer des femmes : ils les enlèvent aux Sabins, au cours d'une fête équestre (sportive donc) à laquelle ils ont invité tous les peuples voisins, en guise

14, Titus Livius, *Ab Urbe condita libri* ("Les livres depuis la fondation de Rome"). En traduction, Tite-Live, *Histoire romaine*, livre I, 9 à I, 13, traduction de M. Nisard, 1864.

15, Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, livre II, 30.

16, Plutarque, *Vie de Romulus*, IX.

17, « Vos livres éternels ne me contentent pas,

Et hors un gros Plutarque à mettre mes rabats,

Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,

Et laisser la science *aux docteurs de la ville* » (Molière, *Les femmes savantes*, acte II, scène 7).

18, Titre d'un film de François Truffaut (1981).

de célébration festive de l'hospitalité.

Point n'est besoin d'imaginer la scène : nous pouvons avoir une idée assez vive et précise, *de visu*, de la manière dont ce rapt s'est passé, en regardant tel tableau de Poussin, de Rubens, ou même... de Picasso : un régal pour les yeux, au même titre que le célèbre tableau de Brouillet montrant Charcot en train de donner une leçon clinique avec l'aide (la complicité ?) d'une très belle (et combien docile !) patiente hystérique, entrée opportunément en crise, à la Salpêtrière. Spectacle esthétique au sens fort du terme, et bien propre à charmer les regards : lors du rapt, les Sabines apparaissent en effet pour ce qu'elles sont : de vraies, de superbes femmes, magnifiques et désirables ; des femmes-femmes, quoi ! tout à fait dignes d'être convoitées par des Romains dignes de ce nom (et par d'autres, qui sait ?), en somme.

Une fois dissipée la fascination exercée indéniablement par la scène de l'enlèvement, notons tout de même que l'acte de trahison des Romains, certes perpétré au mépris des lois sacrées de l'hospitalité, est accompli en réalité pour une noble cause : sa visée – lointaine il est vrai – est la grandeur de Rome. De plus il est prévu d'emblée qu'après avoir réalisé le *kidnapping*, les Romains, prévoyants cette fois (et organisés !), épouseront leurs captives, leur feront des enfants : tout ça, pas seulement pour l'expansion ou pour la grandeur de Rome, mais pour la survie de la Ville, *Urbs*. Sans descendance en effet, une société s'éteint d'elle-même en une génération, or Rome manque cruellement de femmes, Tite-Live nous l'explique en toutes lettres : *penuria mulierum hominis aetatem duratura magnitudo erat, quippe quibus nec domi spes prolis nec cum finitimis conubia essent*, la ville « manquait de femmes, et une génération devait emporter avec elle toute cette grandeur : sans espoir de postérité au sein de la ville, les Romains étaient aussi sans alliances avec leurs voisins ». À cette époque d'ailleurs, soit dit en passant, l'*Urbs* n'est pas encore une grande puissance au sens strict du terme : c'est un bled, une petite citadelle défendue par des gens de peu, « nécessaires et obscurs » selon Plutarque, mais remuants et teigneux, vivant dans quelques cabanes disséminées sur des collines, Palatin, Aventin, Esquilin, Quirinal, Viminal, et j'en passe. Il leur faut donc à tout prix se procurer des femmes, des procréatrices, si possible vierges.

Or Tite-Live est formel : dans cette affaire, il n'y a pas eu d'abus sexuels **du tout**. Incroyable mais vrai ! Le besoin sexuel n'était nullement en jeu. En ce temps-là, n'en doutez point, les Romains maîtrisaient totalement leur pulsion sexuelle. L'enlèvement des Sabines nous donne donc un très bel exemple de « vertu » au plan communautaire.

À l'issue du rapt, que fait Romulus ? Il parle aux Sabines. Il ne leur adresse pas une harangue collective : il leur parle une par une (comme nos futurs députés le font aujourd'hui au cours des campagnes électorales, allant serrer des mains sur les marchés dans la province profonde) ; il leur explique les choses. C'est le même discours pour toutes, mais il le tient à chacune, séparément. L'effet produit n'est donc certainement pas le même que celui d'une allocution prononcée devant un groupe de captives terrorisées, éplorées et dolentes, embrassant les genoux du ravisseur, ou peut-être, récriminantes et hurlantes, en tout cas perdues, affolées sans leurs pères, leurs frères, leurs futurs époux Sabins. On savait déjà à cette époque, c'est-à-dire bien avant Lacan – du moins Romulus le savait-il –, qu'il convient de prendre les fem-

mes une par une, comme le fera plus tard Dom Juan. Cela ne se dit peut-être pas, mais cela se fait ; et Romulus, donc, le fait.

Romulus explique donc aux captives que la violence nécessaire à leur enlèvement

... « ne doit être imputée qu'à l'orgueil de leurs pères, et à leur refus de s'allier, par des mariages, à un peuple voisin ; que cependant c'est à titre d'épouses qu'elles vont partager avec les Romains leur fortune, leur patrie, et s'unir à eux par le plus doux nœud qui puisse attacher les mortels, en devenant mères. »...

Elles vivront honorablement dans les liens du mariage, elles partageront les biens et les droits civiques de leurs époux – et les leurs ? me direz-vous : que vont devenir les biens des Sabines enlevées ? leurs dots ? leurs patrimoines ? leurs droits civiques ? Toutefois laissons cela de côté, pour aller droit à l'essentiel : ces femmes sabines ne deviendront pas des esclaves, mais des femmes libres, des citoyennes romaines (pas tout à fait les égales des hommes cependant – pas dans la société romaine ; de sorte qu'on se dit qu'il eût – peut-être – mieux valu pour elles qu'elles se *fissent* kidnapper par les Étrusques par exemple – les Étrusques paraissant nettement plus aimants et plus égalitaires que les Romains –, question d'ancienneté et de prestige aussi : car le prestige des Romains, lui, est encore à venir, alors que celui des Étrusques est forgé de longue date ; mais ne chipotons pas). Par conséquent, bien pourvues de maris, ces femmes sabines deviendront non seulement des matrones (*matrona* : un terme désignant à Rome la femme mariée), mais encore les mères, romaines, d'hommes libres : de petits Romains tout mignons, des garçons sans aucun doute, « beaux, bien formés et bien natures », comme le seront un jour nos p'tits gars français de l'abbaye de Thélème<sup>19</sup>. Comment ne pas être sensibles à de tels arguments ? Et comment, dès lors, ne pas se rendre auxdits arguments ? Dans un enlèvement, les arguments, ça change tout, ou du moins, beaucoup de choses (néanmoins il faut penser aussi que les Romains pourraient avoir d'autres arguments plus ou moins « frappants » en réserve). Ajoutons à cela ce que Tite-Live ne manque pas de préciser :

... « À ces paroles se joignaient les caresses des ravisseurs, qui rejetaient la violence de leur action sur celle de leur amour, excuse toute-puissante sur l'esprit des femmes. » ...

Dans ces conditions, comment ces femmes-là pourraient-elles ne pas oublier « *leur ressentiment* » ? Nul doute qu'elles ne l'oublient rapidement.

Cependant, du côté des Sabins, que se passe-t-il ? Eh bien, comme il est normal et légitime, les Sabins se sentent humiliés, frustrés et furieux, désorientés aussi vraisemblablement, après avoir perdu leurs filles, leurs sœurs, peut-être même leurs épouses ou leurs fiancées : dans le feu de l'action, les Romains ont-ils seulement eu le temps de faire le tri entre les femmes ? Le rapt est allé si vite ! Les Sabins, très amers donc, et à juste titre (pensez à la colère d'Achille privé d'une captive seulement, sa captive Briséis<sup>20</sup>, et aux conséquences désastreuses, quasiment incommensurables, de cette colère : pensez par exemple au camp des Myrmidons mis tout entier, sans préavis, au chômage technique ! Cependant, me direz-vous, la colère d'Achille a produit ses effets dans un temps d'avant-avant, à l'époque de la guerre de Troie, et au sein de l'armée grecque), déclarent la guerre aux Romains. Au cours de cette

19, Rabelais, *Gargantua*, chapitre LII, « Comment Gargantua feist bastir pour le moyne l'abbaye de Theleme ».

20, Dans l'*Illiade*, Briséis est la captive que l'armée grecque a offerte à Achille à titre de récompense. Achille, qui s'est pris de passion pour elle, compare leur relation à celle d'un homme et de son épouse. Mais après qu'un oracle d'Apollon a forcé Agamemnon à renoncer à sa captive Chryseïs, ce dernier, qui désire une compensation, envoie ses deux hérauts chercher Briséis. S'estimant spolié, Achille entre dans une grande colère et refuse de se battre aux côtés des armées grecques commandées par Agamemnon. Il demande à Zeus, par l'intermédiaire de sa mère Thétis, d'accorder la victoire aux Troyens jusqu'à ce que les Grecs le supplient de retourner au combat. Cette colère funeste provoque des événements parmi les plus importants de la guerre de Troie. Achille ne supporte pas l'idée qu'Agamemnon partage son lit avec Briséis. Aussi, quand la querelle se termine, ce dernier jure-t-il qu'il n'a jamais dormi avec Briséis.



guerre, d'ailleurs, la traîtresse Tarpeia, fille de Tarpeius, gouverneur de la citadelle de Rome (le Capitole), ouvre les portes aux ennemis, aux Sabins... Mais elle finit précipitée du haut de la roche dite "tarpéienne" : juste paiement de sa trahison.

Traversons sans nous attarder les péripéties de la guerre ; passons directement au point névralgique : au moment où les Romains prennent l'avantage dans l'ultime bataille, la bataille décisive (il est clair qu'ils vont gagner, ces hardis Romains !), les femmes « raptées » (les femmes sabinnes, ou plutôt, « d'origine sabinne » : les « ex-Sabines ») interviennent : elles s'interposent.

Selon Tite-Live,

... « [elles] sont allées, courageuses, ...

(en voilà des femmes, des vraies !)

... au milieu des projectiles, ...

(elles se jettent en pleine baston, en pleine mêlée, un peu comme au rugby : c'est chaud ! ces femmes ont quitté les domiciles conjugaux, l'espace privé de la *domus*, pour investir l'espace de la guerre : en apparaissant à l'improviste au moment et à l'endroit où les hommes, leurs hommes, ne les attendent pas, elles outrepassent certainement la condition féminine),

... leurs cheveux défaits et leurs vêtements déchirés. ...

(elles sont donc encore plus belles aux yeux des combattants, de leurs maris tout neufs, de leurs pères, de leurs frères ! Et je vous fais observer que le spectacle qu'elles offrent à cet instant précis est tout à fait similaire à celui que ces mêmes combattants ont vu, de leurs yeux vu, à l'instant du rapt ; comment ne pas penser : *bis repetita placent* ?). Exposant leurs appas, ces femmes incarnent un Éros « démultiplié » venant se présenter, bruyamment certes – ces femmes crient et mènent grand tapage –, devant Thanatos et ses suppôts),

... Courant dans l'espace entre les deux armées, ...

(c'est une occupation « pacifique » (?) du *no man's land* ; voilà la nouvelle terre d'élection des femmes : « au milieu des projectiles », prêtes à prendre tous les coups !)

... elles essayèrent d'arrêter tout nouvel affrontement et de calmer les passions en appelant leurs pères dans l'une des armées et leurs maris dans l'autre, à ne pas appeler la malédiction sur leurs têtes et la souillure du parricide sur celle de leur descendance, ...

(avec le terme « descendance », nous comprenons qu'elles sont déjà enceintes : vaillants, les Romains !)

... en salissant leurs mains du sang de leur beau-fils et beau-père. Elles criaient : ...

(voilà ce qu'on appelle une « manif' », spontanée de surcroît ; « clameurs agitatoires », eût dit Lacan<sup>21</sup>, faisant observer que ce genre de sortie ne résout rien, n'est pas de conséquence. Et pourtant, voyez ce qui va se passer, foi de Tite-Live ! Suivons de près le texte au moment où celui-ci reprend les propos des femmes, devenues incontrôlables)

... "Si ces liens de parenté, si ces mariages vous sont odieux, c'est contre nous qu'il faut tourner votre colère ; c'est nous qui sommes la cause de cette guerre. Nous préférons mourir plutôt que de survivre à nos maris ou à nos pères, de rester veuves ou orphelines..."

(bel exemple de dévouement féminin, me direz-vous ! consistant à prendre sur soi toute la faute, et à réclamer d'en subir le châtement. Les effets du discours proféré par Romulus dépassent toutes les espérances : les ex-

21, « Ce n'est évidemment pas au niveau des clameurs agitatoires que peut s'affiner, se traiter, se produire ce qui peut faire tournant décisif en quelque chose » (Lacan, séminaire XVI, *D'un Autre à L'autre*, leçon du 19 mars 1969, éd. ALI 2002, p. 229). En proférant cette phrase, Lacan n'avait sans doute pas en tête l'épisode relaté par Tite-Live.

Sabines viennent à résipiscence<sup>22</sup>, au sens strict du terme, et ce, sans qu'on ne leur ait rien demandé à ce sujet. Très fort, ce Romulus ! Voyez donc ce que peut la rhétorique sur le sexe dit « faible ». Nous devons penser aussi que ces femmes ont vraisemblablement été très bien élevées, et bien conditionnées (par leurs pères, puis par Romulus, et ensuite, peut-être, par leurs Romains de maris) à exalter la loi du phallus ; et elles le font avec une belle force de conviction.

Si ce qu'elles expriment ne relève pas d'une conscience de classe, leur discours témoigne-t-il d'une « conscience de sexe » ?... En ce cas comme en bien d'autres, suggèrent-elles, ce qui arrive est toujours la faute des femmes, trop belles, trop désirables (pensez à « Cette Hélène, qui trouble et l'Europe et l'Asie »<sup>23</sup>, et qui troublera encore, bien longtemps après ces faits, l'esprit de Racine, pourtant fin connaisseur des femmes) : en l'occurrence, pour ce qui concerne ces ex-Sabines, il est clair que les Romains n'ont pu se retenir de les kidnapper ; c'est d'ailleurs certainement ce qu'ils leur ont dit sur l'oreiller – on peut du moins l'imaginer. En tout cas nous ne sommes pas loin des bûchers funéraires de l'Inde, sur lesquels certaines veuves, légitimement explorées, ont été parfois invitées (incitées) à se sacrifier, quand elles ne le faisaient pas d'elles-mêmes. On nous parlera ensuite du masochisme féminin : dans bien des cas il ne s'agit en fait que d'un simple dévouement à la cause, à la bonne cause des hommes, du phallus – « amy, de paour qu'on ne vous touche, armez cela, qui est le plus aymé » ; quoi ! tel conseil doit-il être blâmé ? »<sup>24</sup> –, et du mariage, sinon du martyre).

Mais que va-t-il se passer ? À notre étonnement, loin de renvoyer à leurs foyers des épouses dont le comportement intempestif pourrait à bon droit les irriter, les rudes, les farouches guerriers s'attendent :

... L'émotion gagne à la fois les soldats et les chefs. Non contents de faire la paix, ils réunissent en un seul les deux États, mettent la royauté en commun, transportent le siège à Rome. »<sup>25</sup>

C'est-à-dire que l'influence des femmes passe par l'émotion, et peut-être par l'amour (paternel et/ou conjugal). Notons tout de même que ce sont les hommes qui décident : la « loi humaine » et sociale est sauve. Mais les « farouches guerriers » en question avaient-ils réellement envie d'en découdre ? Question impertinente, que nous ne poserons pas aujourd'hui.

Avec la réconciliation, les Sabins acceptent donc de ne plus former qu'une seule nation avec les Romains, une nation romano-sabine. En guise de concrétisation de l'accord pris, le roi des Sabins, Titus Tatius, dirigera Rome, conjointement avec Romulus, jusqu'à sa mort (violente), intervenue cinq ans plus tard. Les Sabins nouvellement résidents à Rome vécurent sur la colline du Capitole, au centre même de l'*Urbs*.

Dans cet épisode, le récit de Tite-Live, en ce qui concerne l'intervention des femmes, fait d'abord ressortir la modalité de cette intrusion inopinée. Or cette immixtion, qui revêt un caractère très hystérique – naturellement ! – ne se présente pourtant pas tout à fait comme une revendication hystérique : ces femmes se posent en position de suppliantes, c'est-à-dire qu'elles ne contestent pas le pouvoir masculin – elles restent unanimement déférentes vis-à-vis de ce pouvoir. Elles ne récriminent pas, ne donnent aucune leçon aux hommes : l'ordre masculin n'est nullement contesté par elles. Ces fem-

22. Résipiscence : reconnaissance d'une faute, avec volonté de s'amender.

23. « Que dis-je ? cet objet de tant de jalousie,  
Cette Hélène, qui trouble et l'Europe et l'Asie,  
Vous semble-t-elle un prix digne de vos exploits ? »  
Question pertinente, certes, posée par Clytemnestre à Agamemnon dans *Iphigénie* (acte IV, scène 4), de Racine (1674)

24. Rabelais, *Le Tiers Livre des faits et dicts héroïques du bon Pantagruel*, chapitre VIII, « Comment la bra-guette est première pièce de harnois entre gens de guerre ».

25. Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 9 à I, 13, traduction de M. Nisard, 1864

26, Lacan, séminaire X, *L'angoisse*, leçon du 27 février 1963, éd. ALI, 2001, p. 201.

27, Comme à Dien Bien Phu ! Le 24 mars 1954, *l'Aurore* reproduit sur sa Une la déclaration de John Foster Dulles, secrétaire d'État américain : « *les héroïques défenseurs de Dien Bien Phu écrivent un magnifique chapitre de l'histoire militaire française* ». Peu après, *Paris-Match* légende ainsi les photographies consacrées au camp retranché : « *ils écrivent une page de gloire dans le ciel de Dien Bien Phu* » ... « *Les hommes de Castries montrent au monde le visage de la France* », et ainsi de suite.

28, Gérard Pommier, *Le nom propre – Fonctions logiques et inconscientes*, P.U.F., coll. « philosophie d'aujourd'hui », 2013, en particulier p. 160-161. *Les usages encore majoritaires de la transmission du nom « ont d'autant plus de valeur que, depuis 1789, les femmes n'ont jamais été obligées par la Loi de prendre le nom de leur mari ; le changement du nom de la mère montre à l'enfant qu'elle a voulu se débarrasser de son propre père, et qu'il peut donc le faire aussi. 3...8 Cette transmission du nom propre parabolise cette constellation désirante qui rend le parricide licite et excitant (personne n'en meurt vraiment). Le "nom du père" est la métaphore de cette transmission* »

29, Lacan, séminaire II, Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse, leçon du 22 juin 1955, au cours de sa conférence sur la cybernétique (donc sur le symbolique) ; version de Patrick Valas.

30, Lacan, séminaire IX, *L'identification*, leçon du 6 décembre 1961, éd. ALI (2000), p. 51 : « *il n'y a pas de tautologie dans le fait de dire que "la guerre est la guerre". Tout le monde sait cela, quand on dit "la guerre est la guerre", on dit quelque chose, on ne sait pas exactement quoi d'ailleurs, mais on peut le chercher, on peut le trouver et on le trouve très facilement, à la portée de la main. Cela veut dire, ce qui commence à partir d'un certain moment, "on est en état de guerre". Cela comporte des conditions un petit peu différentes des choses, c'est ce que Péguy appelait : "que les petites chevilles n'allaient plus dans les petits trous". C'est une définition péguyste, c'est-à-dire qu'elle n'est rien moins que certaine. On pourrait soutenir le contraire, à savoir que c'est justement pour remettre les petites chevilles dans leurs vrais petits trous que la guerre commence, ou au contraire que c'est pour faire de nouveaux petits trous pour d'anciennes petites chevilles, et ainsi de suite* ».

mes ne sont ni des gauchistes, ni des féministes, elles sont encore moins des anarchistes, et elles ne disent pas « faites l'amour, pas la guerre » (ce, d'autant moins qu'en réalité, l'amour a déjà été fait : ce sont les conséquences de cet acte qu'il leur faut assumer, de sorte qu'on pourrait dire qu'elles interviennent justement parce qu'il faut bien les assumer, ces conséquences), et elles ne réclament aucune parité. Ç'en est au point que nous devrions presque les considérer comme « légalistes ». Elles sont donc de bonnes (de très bonnes) névrosées, au sens lacanien du terme : « le névrosé, plus que tout autre, met en valeur ce fait exemplaire qu'il ne peut désirer que selon la loi »<sup>26</sup>. Bon sang, mais c'est bien sûr !

De plus, ces femmes proposent leur propre sacrifice.

Cette modalité particulière met d'autant plus en relief un premier point : les femmes sont des empêcheuses de se battre en rond. La guerre n'est pas leur monde. Elles interviennent ici au nom de la vie. Décidément, la guerre, la mort, les belligérants, les « *héroïques défenseurs* »<sup>27</sup> (ou attaquants) forment un monde masculin. Quand le vernis de la civilisation craque... Caïn et Abel s'étripent : ce sont deux hommes. De même, le meurtre (réel ou mythique) du père, est perpétré par des hommes (les frères de la horde) dans Totem et tabou. Mais, me direz-vous, comment nous autres filles nous y prenons-nous donc pour accomplir le meurtre du père ? Eh bien, nous « tuons » notre père en toute tranquillité, en toute allégresse, quand nous nous marions. Gérard Pommier a fait observer à ce propos que dans notre société, le meurtre du père, par la fille, est toujours symbolique<sup>28</sup> : il s'effectue au moment du mariage (dans la joie bien sûr, mais de façon quasiment anodine, quotidienne), par un simple changement de nom – et comme nous le savons, ce changement de nom ne laisse pas de produire des effets, tant sur la femme que sur son entourage, que le mari s'occupe de son épouse ou non. Cette signification permet d'ailleurs de mieux comprendre par exemple le fait que certaines femmes conservent leur nom marital (qui devient alors leur « nom d'usage » aux yeux de l'état-civil) lorsqu'elles divorcent. Le père qui demande alors à sa fille : « tu reprends ton nom de jeune fille, naturellement ? », ce père signifie par là qu'il n'a pas tout à fait accepté d'être « meurtri » par sa fille.

Notre « vocation » n'est pas d'être guerrières ou meurtrières. En revanche, cet apologue dit que nous pouvons devenir invoquantes, et tenter de calmer le « jeu » de Thanatos. À quoi j'ajouterai que cela, nous pouvons même le faire en silence : un silence « performatif » en quelque sorte.

Le récit de Tite-Live suggère qu'en agissant comme elles le font, les femmes ne considèrent pas tactique ni stratégie, mais se lancent, sans mot d'ordre ni organisation préalable, dans un « élan » (*impetus*, écrit Tite-Live, c'est-à-dire « élan, mouvement d'impulsion ») spontané, peut-être impétueux. Le « jeu », lui, et la réflexion intellectualisante, sont du côté des hommes. Relisons Lacan, faisant observer que « la notion de jeu de stratégie ? sur la guerre n'est pas autre chose que de prendre et considérer la guerre dans ses ressorts de jeu essentiellement, et détaché de quoi que ce soit qui s'y incarne de réel »<sup>29</sup>.

N.B. : à l'incitation de Lacan, nous ne reviendrons pas sur l'idée, erronée selon lui, que la guerre a pour but de remettre les choses à leur place : cette idée, dit-il en effet, témoigne « de la plus parfaite imbécillité, ce qui doit [...] nous faire réfléchir sur la fonction du sujet par rapport aux effets du signifiant »<sup>30</sup>. Dont acte.

Deuxième point : l'intervention des femmes sur le champ de bataille se formule par référence aux lois symboliques : celles des liens familiaux, « liens de parenté » selon le rapport de Tite-Live (on croirait qu'en plus ces femmes ont lu Claude Lévi-Strauss<sup>31</sup> !) – Et je note que Antigone agit exactement de la même façon lorsqu'elle se dresse, seule, devant Créon, au nom de ce que représente le signifiant « frère ». La fraternité est faite de liens de sang, et surtout, de liens de signifiant, dans la mesure où sans le signifiant, ces liens ne sont pas reconnus. Voyez les leçons sur *Antigone*, dans le séminaire de Lacan sur *L'Éthique de la psychanalyse*. Les frères d'Antigone se sont fait la guerre ; ce faisant, ils ont précipité leurs cités respectives dans la guerre. Antigone, elle, vient enterrer son frère mort : celui qui, contrairement à l'autre, n'a pas eu droit aux honneurs funèbres et à une sépulture ; elle le fait parce qu'il est son frère, né de la même mère (de la même matrice, dit-elle) et du même père, non parce qu'il est un être humain et que tout être humain a droit à une sépulture, ce qui serait un point de vue universaliste<sup>32</sup>.

En somme, dans les deux cas, des femmes viennent rappeler aux hommes (dans le cas de Antigone, une femme vient rappeler à un homme, détenteur de l'autorité suprême dans la cité) ce que l'ordre symbolique demande : position singulière, dans la mesure où nous avons coutume de considérer que la femme échappe en partie à l'ordre symbolique (par la jouissance Autre, par l'usage du langage, par son rapport au corps...).

Plus largement, le récit de Tite-Live insiste sur des discours, coutumes, rituels, comportements et règles socialisés.

Son déroulement fait apparaître d'abord les démarches officielles et discours (supposés) des Romains aux Sabins, conformes aux règles sociales de la demande en mariage.

Puis il fait entendre le discours de Romulus aux captives pour les amener à se soumettre de bon gré. Ce discours très rhétorique vise à exonérer les Romains d'une réputation peu enviable de bandits et de violeurs (c'est la fonction de tromperie du langage, particulièrement le langage du pouvoir, le langage politique : il convient de sauver la face ; mais n'est-ce pas aussi, parfois, le langage tenu aux femmes par les hommes ?). Il vise également à faire miroiter les avantages futurs légaux de la situation aux yeux des femmes kidnappées. Il leur dit surtout qu'elles seront mères d'hommes libres, c'est-à-dire qu'elles ne seront pas esclaves : elles partageront les biens et les droits civiques de leurs Romains de maris, deviendront citoyennes romaines (donc aptes à faire usage des droits civiques et du droit de propriété) – peut-être même deviendront-elles des... *patriciennes*. Par conséquent, après le rapt et par le rapt elles acquièrent un statut (enviable), une légitimité sociale – dans une autre société que leur société d'origine cependant ; mais n'est-ce pas le lot féminin par excellence ? Voyez Claude Lévi-Strauss...

Il apparaît ensuite que les tenues, gestes et cris des femmes éplorées, sur le champ de bataille, obéissent à des règles aisément décodables (cheveux défaits et vêtements déchirés : conduites du deuil, particulièrement en pays méditerranéen).

À ce moment, les discours proférés par les femmes éplorées font appel à des notions religieuses, notamment les notions de sacrilège, de malédiction, de souillure engendrée par le parricide (ici : le meurtre du beau-père) et par

31, L'ouvrage de Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté* (P.U.F.), n'a pourtant été publié qu'en 1949. Mais peut-être Lévi-Strauss avait-il lu Tite-Live ? L'exemple donné par les Sabines n'a-t-il pu l'inspirer lorsqu'il a forgé sa théorie de l'alliance et, plus largement, lorsqu'il a écrit son *Anthropologie structurale* ? Nous laisserons ces questions en suspens, au moins provisoirement.

32, Lacan, séminaire VI, *L'éthique de la psychanalyse*, leçon du 8 juin 1960, éd. critique ALI (sans date), p. 490 et p. 491 : « à partir du moment où les mots, le langage et le signifiant entrent en jeu, quelque chose peut être dit qui se dit comme ceci : que mon frère il est tout ce que vous voudrez, le criminel, celui qui a voulu incendier, ruiner les murs de la patrie et emmener ses compatriotes en esclavage, qui a amené les ennemis au-tour du territoire de la cité, mais enfin il est ce qu'il est, et ce dont il s'agit, c'est de lui rendre les honneurs funéraires [...] pour moi cet homme est mon frère, et sa valeur est là [...]. Ce frère, celui qui [...] a cette chose commune avec moi d'être né dans la même matrice [...] et qui est né du même père [...], ce frère, pour autant qu'il est ce qu'il est, est quelque chose d'unique. C'est cela seul qui motive que je m'oppose à vos édits ». Selon Lacan, Antigone « n'évoque aucun autre droit que ceci, qui surgit dans le langage, du caractère ineffaçable de ce qui est, à partir du moment où le signifiant qui surgit permet de l'arrêter comme une chose fixe à travers tout flux de transformations possibles ».

le meurtre du beau-fils, apparaissant comme des transgressions majeures, parce qu'ils attaquent les liens familiaux. On relève également la référence à une transmission intergénérationnelle de la souillure : la descendance sera souillée aussi, le crime des pères et grands-pères retombera sur la tête des enfants et petits-enfants (pas seulement sur les fils et petits-fils, mais sur tous les enfants et petits-enfants : sur la « *descendance* » tout entière – *progenies*, comme l'écrit Tite-Live –, filles et garçons confondus ; la lignée, la « souche » est menacée d'être marquée, flétrie par le crime de la guerre).

Au départ donc, est commis un acte de trahison, une transgression collective masculine délibérée (sous la direction d'un chef : c'est Romulus qui donne le signal du rapt) : par trahison, violation des lois de l'hospitalité, les « invités » sont privés de leurs filles nubiles par leurs hôtes ; le rapt s'effectue par violence et par surprise, non par séduction. Quelle en sera la qualification pénale ? Crime ou délit ? Plutôt crime.

C'est un acte de brigandage (sur terre, le brigandage est l'équivalent de la piraterie – un terme pouvant d'ailleurs être connoté positivement en latin<sup>33</sup>). Le mot "brigandage" est utilisé pour qualifier les crimes – vols violés, asservissements – commis avec violence et à main armée par des malfaiteurs, le plus souvent réunis en bande), une rapine (du latin *rapere*, "prendre, ravir", cf. l'anglais *rape*, "viol"), un acte de banditisme (comme le sont vol et pillage), un enlèvement commis « en bande organisée » : donc une forme particulière de délinquance criminelle.

<sup>33</sup>, "Pirate" < lat. *pirata*, "celui qui tente la fortune, qui est entreprenant".

Ce geste provoque une réponse, la guerre, qui apparaît comme une mesure de rétorsion, avec le combat contre Rome de plusieurs sociétés (ou communautés) présentes lors du rapt, et qui s'allient mais vont combattre en ordre dispersé : avant même les Sabins, les Caeninenses, les Antemnates, les Crustumini, combattent contre les Romains. On voit aussi se produire un nouvel acte de trahison : celui de Tarpeia (une transgression à l'intérieur de la guerre elle-même ; il n'est pas vraiment surprenant que la trahison soit le fait d'une femme, me direz-vous peut-être ?). J'observe à ce propos que Tarpeia est châtiée par les ennemis des Romains, non par son propre camp : Tarpeia a ouvert les portes du Capitole aux guerriers sabins en échange de « ce qu'ils portent sur leurs bras ». Pour prix de sa trahison, elle croyait recevoir leurs bracelets en or, mais au lieu de cela, les Sabins (les ennemis) l'écrasent sous le poids de leurs boucliers puis la précipitent du haut du rocher.

En ce qui concerne les Sabines (les matrones toutes neuves, les futures mamans !), nous pouvons deviner ce qui s'est passé à la fin de la guerre, dans l'attendrissement général (« rentre à la maison, ma chérie, tu vas bientôt accoucher, ce n'est pas du tout prudent de rester dehors, dans ton état »). Rappelons que dans la Rome antique les femmes avaient le même statut juridique que les enfants.

Et retenons que dans cette histoire qui finit bien (trop bien peut-être ?), c'est l'objet « déclencheur » (ou supposé tel) de la guerre lui-même qui met fin à la guerre, passant peut-être d'un statut d'objet à un statut de sujet - qui sait ? N'est-ce pas là, de la part d'un historien « républicain » (respecté pourtant par l'empereur Auguste), une façon quelque peu singulière de célébrer la grandeur naissante de l'Urbs, et d'élever son monument à la gloire de Rome ? Roma, Amor.